

P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Ajustement de l'organigramme de la Division Aménagements et
Constructions Publics (DACP)

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 organigramme

Par délibération n° 2016/837 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa, le conseil municipal a validé la nouvelle organisation du Pôle Aménagement.

Au sein de ce dernier, la Division Aménagement et Constructions Publics (DACP) a pour mission de décliner les grandes orientations de la politique patrimoniale et immobilière de la Ville par l'intermédiaire de quatre subdivisions, à savoir la Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité (SPAP), la Subdivision du Patrimoine Scolaire et Sportif (SPSS), la Subdivision Etudes (SE) et la Subdivision Opérationnelle de la Constructions (SOC). Elle est également assistée dans ses tâches d'une Section Administrative et Comptable (SAC). Il est proposé de procéder à des ajustements organisationnels nécessaires à l'amélioration du service public et au bon fonctionnement de la DACP.

La SPSS disposait d'une équipe de quatre agents de gardiennage basés à Montravel. Ces agents assuraient par binôme un gardiennage de nuit des bâtiments municipaux du secteur. Depuis mars 2018, suite aux départs successifs en retraite des agents, il ne reste qu'un seul agent sur site qui ne peut, en termes de sécurité, assurer seul le gardiennage de nuit des établissements scolaires. Aussi, cette prestation de gardiennage a été remplacée par des rondes dans le cadre du marché de gardiennage des édifices communaux. Par conséquent, il est proposé de transférer ce poste d'agent de gardiennage et de surveillance de la SPSS vers la SPAP, ce qui permettra de positionner l'agent au niveau de la guérite de l'Hôtel de Ville.

Enfin, suite à une erreur matérielle lors de la réorganisation qui a consisté à déplacer l'agent en poste à la guérite au sein de l'équipe d'agent d'entretien de l'Hôtel de Ville, il convient de modifier l'intitulé du poste «agent de gardiennage et de surveillance» en «ouvrier d'entretien polyvalent».

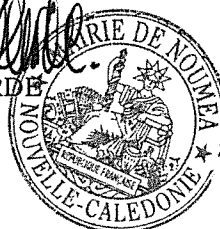
Il est précisé que l'ensemble de ces ajustements a un impact budgétaire évalué à 475.000 F/CFP.

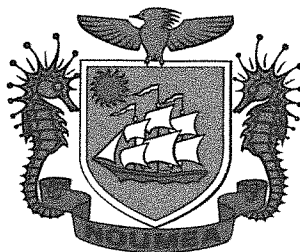
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 mai 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D’AFFICHAGE 06.06.2018	Mme	Tuilogona O’CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 29	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 44	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/490
relative à l'ajustement de l'organigramme de la Division Aménagements et Constructions Publics
(DACP)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie modifiée n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie,

VU la convention collective modifiée du 10 septembre 1959 applicable aux personnels ouvriers et assimilés des services publics du Territoire,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/528 du 21 avril 2015 relative à la réorganisation du secrétariat général de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/837 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/625 du 8 août 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire, le 24 mai 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/96 du 15 mai 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 24 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif de la Subdivision du Patrimoine Scolaire et Sportif de la Division Aménagements et Constructions Publics (DACP) est fixé à 20 postes permanents répartis comme suit :

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2° grade)
- 1 poste de contractuel (grille 1- entrée 1)

Bureau des écoles :

- 4 postes de catégorie B (technicien 2° grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1° grade)
- 1 poste de catégorie C (technicien adjoint 2° grade)

Equipe bâtiment :

- 4 postes de contractuels (grille 1- entrée 2)
- 4 postes de contractuels (grille 1- entrée 3)
- 1 poste de contractuel (grille 2- entrée 1)

Bureau des installations sportives :

- 2 postes de catégorie B (technicien 2° grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1° grade)

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif de la Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité (SPAP) de la Division Aménagements et Constructions Publics (DACP) est fixé à 19 postes permanents répartis comme suit :

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2° grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 5 postes de contractuels (grille 1- entrée 1)
- 4 postes de contractuels (grille 1- entrée 2)
- 2 postes de contractuels (grille 1- entrée 3)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2° grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1° grade)

ARTICLE 2 / MOUVEMENTS DE POSTES

Cette réorganisation génère les mouvements de postes indiqués ci-après :

SUPPRESSIONS	CREATIONS
DIVISION AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS PUBLICS	
<u>Subdivision du Patrimoine Scolaire et Sportif</u> - 2 agents de gardiennage et de surveillance <u>Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité</u> - 3 ouvriers d'entretien polyvalents	<u>Subdivision du Patrimoine Scolaire et Sportif</u> - 1 agent de gardiennage et de surveillance <u>Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité</u> - 4 ouvriers d'entretien polyvalents

ARTICLE 3 /

La présente délibération abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Le reste sans changement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

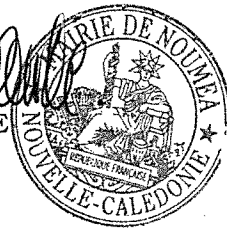
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.R.H. (dont T.P.S.)	- 2
D.F.	- 1
D.A.C.P.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

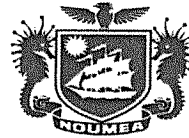
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~
et / ou publié le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

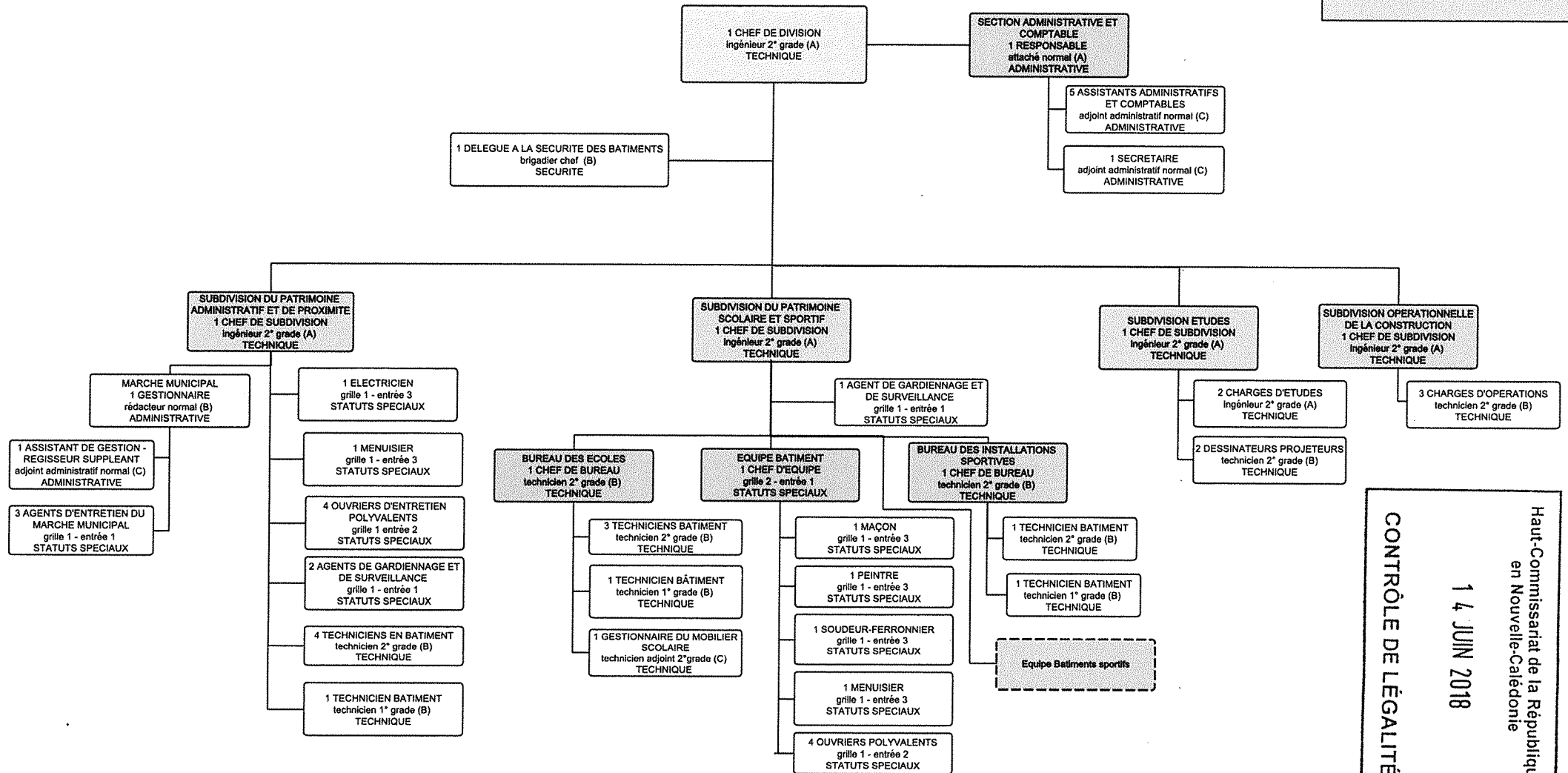
Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

ANNEXE 1



VILLE DE NOUMEA

DIVISION AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS PUBLICS



Ingénieur 2° grade (A).....	7
Attaché normal (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Technicien 2° grade (B).....	15
Technicien 1° grade (B).....	3
Brigadier chef (B).....	1
Technicien adjoint 2° grade (C).....	1
Adjoint administratif normal (C).....	7
Grille 1 - entrée 1.....	6
Grille 1 - entrée 2.....	8
Grille 1 - entrée 3.....	6
Grille 2 - entrée 1.....	1
Total.....	57

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ